

CHANGEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET EVOLUTION DE LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX TUNISIENS : LE DIFFICILE MARIAGE ENTRE LA LOGIQUE UNIVERSITAIRE ET LA LOGIQUE PROFESSIONNELLE

Lassaad LABIDI

Phd Service Social

Institut National du Travail et des Études Sociales

Tunis – Tunisie

lassaadlabidi1964@yahoo.fr

Introduction

Depuis son indépendance la Tunisie, a essayé de se doter d'un système de formation en travail social pour satisfaire ses besoins en intervenants sociaux de base capables de venir en aide aux différentes populations vulnérables. Cependant, tout au long de ces dernières années, différentes expériences ont été mises en place pour aboutir au système de formation qui garantissait le plus d'adaptation entre la formation et l'emploi. D'un autre coté les différents systèmes de formation mis en place ont essayé de s'adapter aux changements socio-économiques en œuvre dans la société tunisienne pour que les intervenants puissent être en mesure de fournir aux populations l'aide dont ils ont besoin.

L'objectif poursuivi dans cette étude, est d'analyser dans un premier temps, les principaux changements qu'a connus la société tunisienne. Dans un deuxième temps il sera question de retracer l'évolution de la formation de base des travailleurs sociaux tunisiens en fonction de chaque modèle de politique sociale et de démontrer la place qu'occupe la formation pratique dans les différents programmes. Enfin, nous nous intéresserons aux principaux défis auxquels doivent faire face la formation et la pratique en travail social dans le contexte actuel de la société tunisienne.

Partie 1 : Le contexte socioculturel et économique de l'analyse de l'évolution de la formation des travailleurs sociaux en Tunisie.

1 – Changements socioculturels et problèmes sociaux

La société tunisienne est une société en pleine mutation. Elle a connu au cours de son histoire deux événements importants qui ont eu de grandes répercussions sur ses structures sociales, culturelles et économiques. Il s'agit de la colonisation française et de l'indépendance. Ces deux événements, quoique différents sur le plan de l'identité et des objectifs, ont favorisé l'intrusion de formes sociales modernes et ont permis d'aboutir à une société caractérisée par la coexistence de structures traditionnelles et de structures modernes. Bien sûr, cette situation n'a pas été sans répercussions critiques ou sévères sur certaines catégories de la population et en particulier sur les maillons les plus vulnérables de la société tels que les enfants, les handicapés, les personnes âgées et les familles pauvres, des catégories qui étaient pour une longue période protégées par l'entraide familiale et les différents réseaux de solidarité communautaire.

L'intervention de l'État dans la vie privée des gens, la perte des points de repères collectifs, l'orientation productiviste, la transition et l'émergence de nouvelles valeurs culturelles, les mauvaises conditions de vie dans les zones rurales et dans les quartiers populaires, ainsi que toute la dynamique du changement que connaissait la société toute entière ont porté atteinte à l'ancien équilibre social, et par conséquent à l'intégration sociale des différentes personnes et groupes ayant des besoins spécifiques. Elles sont en train d'exercer d'une manière indirecte et progressive une certaine pression vers la marginalisation de plusieurs catégories de la population au point de précipiter leur exclusion de la famille, de la vie active et donc de la société. Ladite pression nous semble affecter considérablement l'équilibre de certaines personnes, de certaines familles et de certains groupes. Dans un contexte où le changement et la mobilité sont très fréquents et très rapides, les catégories de la population vulnérables ne trouvent plus facilement l'espace qui leur permet de s'exprimer tant sur le plan personnel que social.

2 - L'intervention de l'État et la valorisation de la solidarité nationale:

Avec l'accès à l'indépendance, l'État tunisien, composé d'une élite nationale formée en majorité dans les écoles françaises, a entrepris des réformes économiques et sociales très importantes pour relever les conditions de vie de la population. Avec cette intervention de l'État, le processus de changement qui a démarré avec la colonisation a été accéléré. Ce qui a entraîné progressivement un déplacement des responsabilités en matière d'éducation, de protection et de solidarité qui appartenaient autrefois à la famille et à la communauté vers les pouvoirs publics. Ces derniers sont apparus en tant que nouveaux acteurs pour prendre en charge les différents problèmes de l'individu "du berceau jusqu'au tombeau". Ainsi, nous avons assisté à la promulgation de plusieurs lois et à la mise en place d'un ensemble de structures et de programmes sociaux en faveur d'une catégorie très hétérogène, appelée catégorie des assistés. Cette catégorie est composée des enfants en difficulté, des handicapés, des familles nécessiteuses et des personnes âgées. C'est ainsi que les pouvoirs publics se sont dotés d'une certaine légitimité pour intervenir non pas uniquement dans la vie économique, mais également dans la vie familiale privée. L'intervention dans la vie privée des personnes et des familles est un nouveau phénomène très important. Il s'agit en fait d'un secteur qui était pendant une longue période géré par les traditions culturelles et les principes religieux, refusant ainsi l'ingérence de toute influence extérieure. Parlant du nouvel État tunisien, J. Magnin dit: *"il se devra lui même d'organiser l'entraide en qualité d'arbitre unique et irremplaçable. Ses lois, ses règlements, ses assistantes sociales, vont s'introduire dans la vie privée comme ses inspecteurs vont s'ingérer dans la vie économique"* (Magnin J. 1976, p. 49).

L'intervention de l'État dans les différents secteurs de la sphère privée qui a commencé dans la première décennie de l'indépendance s'est accélérée ces dernières années et ce en particulier dans la dernière décennie du vingtième siècle. C'est ainsi que nous avons assisté à la promulgation d'un ensemble de mesures législatives qui témoignent d'une certaine tendance vers la judiciarisation de la vie et de la protection de plusieurs groupes de population. Nous faisons ici allusion en particulier aux enfants (Le code de l'enfance), aux personnes âgées (Loi 94) et aux handicapés (loi 1981 et loi 2002). Ces différentes lois qui ont été consolidées par plusieurs programmes d'assistance, révèlent que les solidarités de base sont devenues de plus en plus insuffisantes ou qu'elles font problème; et donc plusieurs

catégories de la population vont compter davantage sur le système de protection officiel et formel, qui peut leur être fourni par l'état par l'intermédiaire de ses intervenants sociaux.

On se demande également si cette intervention, dans un autre sens, n'a pas contribué à affaiblir davantage et d'une manière indirecte les multiples aspects qui ont pour une longue période assumé une importante fonction de solidarité et de protection en faveur des populations vulnérables. N'a-t-elle pas encore affaibli les fondements caractéristiques de la société traditionnelle ? Rappelons que selon la perspective théorique du sociologue français Émile Durkheim, la société traditionnelle se caractérise en particulier par une solidarité mécanique, par une forte conscience collective, par le culte de l'âge et par l'importance de la religion, des traditions et de l'institution familiale. Elle se caractérise également par le regroupement des individus selon les rapports de descendance et par la totale confusion entre le milieu professionnel et les milieux familiaux et territoriaux. Dans le contexte spécifique de ce type de société, la personnalité individuelle est absorbée par l'ensemble collectif (Durkheim, E. 1994).

Avec l'implication de l'État national après l'indépendance, la valorisation de la solidarité nationale à travers la politique sociale, les différentes lois et les différents programmes sociaux et la généralisation de l'enseignement, les rapports entre les différents membres de la famille et de la communauté ont subi un premier choc, qui n'a pas été favorable aux catégories vulnérables. Celles-ci, au fur et à mesure que la société se modernise vont avoir besoin de l'assistance et de la protection de l'État pour pouvoir s'assurer le minimum de protection. Dans le contexte d'une société qui a pris le chemin de l'occidentalisme dans la gestion de la majorité des secteurs de la vie, la demande des services sociaux professionnels est devenue de plus en plus courante. Plusieurs individus et familles, pour faire face aux différents problèmes qu'ils rencontrent prennent le chemin vers les structures institutionnelles pour solliciter l'aide des intervenants sociaux. Ainsi, la société tunisienne à l'instar de plusieurs autres sociétés de la région s'achemine progressivement vers l'adoption des valeurs largement véhiculées par les sociétés modernes. Mais qu'est ce qui caractérise ce type de société ?

Selon la perspective théorique d'Émile Durkheim, la société moderne se caractérise par la solidarité organique, par l'importance de la liberté et de l'initiative individuelle et par l'affaiblissement de la religion, des traditions, de l'institution familiale et des rapports sanguins. Elle se caractérise également par l'importance de l'activité professionnelle, qui ne coïncide plus avec le groupe familial et qui détermine dans une large mesure le statut de l'individu (Durkheim, E. 1994). Ainsi la place de la solidarité familiale et communautaire dans le contexte de la société tunisienne, en tant que société en mutation, n'est plus en mesure de fonctionner à l'image d'un système de protection qui peut venir en aide aux individus et aux groupes en difficulté. Ces derniers, se rendent progressivement compte qu'ils deviennent de plus en plus dépendants des ressources et des services mis en place par les différents organismes institutionnels et gérés par des intervenants professionnels. Dans un contexte de forte mobilité et de changements rapides, plusieurs personnes, familles et groupes se trouvent dans un environnement adverse, où elles perdent progressivement les piliers fondamentaux qui assument dans le contexte de la société traditionnelle une grande fonction de protection sociale et qui constituent la base des relations qui les maintiennent profondément inscrits dans le tissu social.

3 - Perte des points de repères et découverte de la nécessité de nouveaux rapports:

A l'opposé de la société traditionnelle, où la famille assume les principaux rôles dans la protection et la prise en charge de ses membres en difficulté, dans les conditions actuelles de la Tunisie, certaines familles perdent en partie ou en totalité leurs équilibres et ne sont plus capables d'assumer leur rôle en tant que système d'échange familial et communautaire.

Ainsi, en raison des multiples aspects du changement en oeuvre dans la société tunisienne et en raison de la pauvreté, certaines familles sont en train de subir un processus lent et progressif de désorganisation. Leur rôle en tant que structure de socialisation et de protection est devenu flou et ambiguë.

Avec le mouvement d'urbanisation rapide, les représentations collectives et les structures sociales traditionnelles se trouvent profondément modifiées. Les membres de la collectivité sont devenus de plus en plus dispersés, les liens coutumiers se sont affaiblis. De nouveaux modèles de comportement sont apparus. Ils se caractérisent essentiellement par la transgression des valeurs traditionnelles qui soutenaient les rapports entre les familles et entre les différents membres de la communauté (Pirson, R. 1978). Les groupes d'âge se sont vus assignés de nouvelles fonctions et de nouveaux rapports entre eux. Ainsi, d'une manière indirecte et progressive, ces différents éléments ont ouvert de larges brèches dans le tissu social traditionnel. Celui-ci fonctionnait autrefois à l'image d'un système qui assigne à l'individu, à chaque stade de son développement, une place bien définie dans les rapports sociaux. Il garantissait également la protection et l'intégration des maillons vulnérables de la société.

Suite à l'urbanisation et au phénomène de l'exode rural, les réseaux de solidarité primaire sont devenus dans plusieurs espaces géographiques, de plus en plus incapables d'assumer une fonction de protection en faveur de certaines catégories vulnérables (enfants, handicapé, personne âgée). Certaines familles ont connu plusieurs situations déficitaires, sollicitant l'intervention des professionnels pour retrouver une partie de leur équilibre. À l'instar des sociétés industrialisées, le fonctionnement de certaines familles apparaissait de plus en plus comme problématique. Ainsi, en raison de l'appauvrissement de la solidarité communautaire et de l'émiettement des anciennes unités sociales, il est devenu de plus en plus difficile pour certaines familles tunisiennes d'assumer pleinement leurs fonctions traditionnelles.

2 - 3 - Transition et émergence d'un état d'anomie

La société tunisienne est une société en transition. Il s'agit d'une société où on assiste à un ensemble de pratiques qui illustrent les dynamiques du passage d'une société traditionnelle à une société moderne. Ainsi, la transition *"est une phase particulière de l'évolution d'une société, la phase où celle-ci rencontre de plus en plus de difficultés à reproduire le système économique et social sur lequel elle se fonde et commence à se réorganiser, plus ou moins vite ou plus ou moins violemment, sur la base d'un autre système, qui finalement devient à son tour la forme générale des conduites d'existence"* (Gaudelier, M. in Hamel J. et Sfia, M. 1990, p. 9).

L'état de transition de la société tunisienne se reconnaît au fait qu'elle vivait une période de son histoire où est intervenue une rupture dans l'ancien système qui n'a plus de possibilités de se reproduire laissant ainsi la place à un nouveau système dit moderne qui est en train de se mettre en place. Cette situation, est à l'origine du développement d'un état d'anomie qui n'est pas sans impact sur la structure familiale et sur les réseaux de solidarité traditionnelle. Dans le contexte d'une société en transition, le souci de s'adapter aux nouvelles réalités sociales imposées par les différents changements sociaux et culturels est le dénominateur commun de toute la population tunisienne. Cependant, chaque catégorie sociale utilise des stratégies qui lui sont propres. Toutes les fractions de la population tunisienne, qu'elles proviennent du Sud comme du Nord, du milieu rural comme du milieu urbain sont en train de vivre à des degrés différents et selon des processus plus ou moins diversifiés, une phase de transition, voire même une phase de désorganisation sociale; ou encore comme le disait le sociologue tunisien A. Bouhdiba, en parlant des mutations actuelles de la Tunisie, qu'elle est en train de vivre *"de très gros problèmes d'ajustements"* (Bouhdiba, A. 1978, p.93). D'un point de vue sociologique et en se référant à Durkheim,

nous pouvons dire qu'il existe au sein de la société tunisienne les conditions d'un état d'anomie. Plusieurs scènes de la vie quotidienne telles que la délinquance juvénile et adulte, l'enfance abandonnée, l'échec scolaire, le suicide, les taux élevés de divorce, les conflits parents - enfants et la violence témoignent de la pathologie actuelle de la société tunisienne. *"Ainsi se trouve dramatiquement posé tout le problème des "frais sociaux" des mutations collectives"* (IBID, p. 193).

Avec l'ensemble des changements socioculturels certaines familles tunisiennes ne savent plus quelles sont les exigences et les normes qui définissent leurs fonctions dans le contexte d'une société désorganisée. Dans ces conditions, la perte des valeurs et des repères collectifs se traduit pour plusieurs individus et pour plusieurs familles par des problèmes d'adaptation et une perte progressive de leur équilibre. Cette situation se répercute de façon négative sur leurs conditions de vie et les rend très vulnérables, incapables de se prendre en charge. Donc, ils vont solliciter l'intervention des professionnels pour être en mesure de réaliser le minimum d'équilibre désirable. Dans ce sens nous pouvons dire qu'ils vivent une certaine anomie d'ordre social. En d'autres termes, il n'y a plus de normes et de règles qui font l'unanimité de tous, qui servent de cadre de référence pour définir le rapport de l'individu à la famille, et qui déterminent également de façon claire et précise les fonctions de la sphère familiale à l'égard de ses différents membres en particulier ceux ayant des besoins spécifiques. Cette situation anémique, est en fin de compte l'une des raisons qui ont contribué au développement du service social en Tunisie et qui ont rendu nécessaire la formation d'intervenants sociaux.

Partie II -1- Analyse sociohistorique des modèles de formation en travail social en Tunisie.

Pour comprendre le contenu et l'évolution de la formation des travailleurs sociaux de base en Tunisie, il nous semble important de retracer les principales orientations des modèles de politique sociale adoptés en Tunisie. Car nous pensons que la formation, mais aussi la pratique du travail social ne sont pas à dissocier non pas uniquement de leur contexte socioculturel, mais aussi des modèles de politique sociale adoptés par le pays. Ainsi, il nous semble important de ramener chaque modèle de formation des travailleurs sociaux en Tunisie au modèle de politique sociale adopté, qui lui-même doit être ramené au contexte général de tout le pays aussi bien sur le plan politique que social et économique. D'une façon générale, nous pouvons distinguer dans l'analyse des trajectoires de l'évolution de la formation des travailleurs sociaux en Tunisie trois modèles différents correspondant chacun à une phase bien définie de politique sociale recherchant l'atteinte des objectifs qui lui sont propres.

Pour analyser la formation des travailleurs sociaux qui a accompagné les choix qui ont été faits en matière de politique sociale, nous allons dans un premier temps essayer de démontrer les principales caractéristiques du contexte dans lequel s'est développé le modèle de politique sociale et à travers lui la formation des travailleurs sociaux. Dans un deuxième temps nous analyserons les objectifs du modèle de politique sociale et le rôle de l'état dans chaque modèle. Nous analyserons dans un dernier point l'expérience et les caractéristiques clés de la formation des travailleurs sociaux. Dans cette analyse, nous porterons notre attention sur la formule selon laquelle les étudiants sont recrutés, sur l'orientation des programmes enseignés ainsi que sur la place accordée à la formation pratique.

1-1 Le modèle de formation en travail social pendant la période de politique sociale axée sur la justice et le bien être social (1964-1969).

a) Le contexte :

A la veille de son indépendance, la société tunisienne avait une situation socio-économique qui reflétait les différents aspects d'une crise sociale générale et profonde, la majorité de la population vivait dans l'extrême misère et la pauvreté la plus dure. En raison de l'absence d'un secteur industriel moderne et d'un marché du travail dynamique et vaste deux tunisiens d'âge actif sur cinq étaient au chômage, ceux qui travaillaient étaient surtout occupés par le travail artisanal ou encore par le travail agricole dur, rudimentaire et à faible rentabilité. En plus du chômage, l'analphabétisme était presque le dénominateur commun de tous les tunisiens, à l'exception de quelques enfants appartenant à certaines familles aisées en milieu urbain et qui avaient eu la chance de fréquenter les écoles françaises. En raison de l'absence d'un système éducatif généralisé et démocratique, la masse écrasante de la population était plongée dans l'analphabétisme et dans l'ignorance totale, ainsi 80% de la population étaient analphabètes et la majorité des enfants d'âge scolaire n'était pas scolarisés (Naceur Mohamed, 1986).

Sur le plan de la santé, c'était la période où la mortalité infantile, les maladies contagieuses, la sous-alimentation et les mauvaises conditions d'hygiène atteignaient un degré élevé et touchaient surtout les quartiers semi-urbains et les zones rurales. Dans ce contexte la majorité des familles vivaient dans des logements rudimentaires qui favorisaient le développement de différentes sortes de maladies, dépourvus d'eau potable de l'électricité et des conditions minimales d'hygiène. Les logements reflétaient une réalité sociale choquante et déplorable. Sur le plan politique, la prise du pouvoir par une administration nationale et la fin de l'époque coloniale étaient l'évènement tant attendu par tous. Pour le premier gouvernement c'était le moment pour honorer ses engagements envers la population qui l'a soutenu et qui a bataillé pour l'indépendance et qui cherche maintenant l'amélioration de ses conditions de vie et la satisfaction de ses attentes. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont accordé un intérêt particulier non pas uniquement pour la résolution des problèmes qui empêchaient les citoyens d'être les acteurs du développement ; mais également pour mobiliser les masses populaires, favoriser l'unité nationale et donner aux nouvelles autorités la légitimité et les assises dont elles avaient besoin. C'est dans le cadre de ces situations sociales et politiques avec leurs différentes facettes et caractéristiques, que se sont développés les grands axes d'une politique de développement social et derrière eux le premier modèle de formation en travail social en Tunisie.

b- Objectifs de la politique sociale et rôle de l'État:

Étant donné le contexte général, qui a caractérisé la société tunisienne après l'indépendance, les nouvelles autorités en place, ont choisi à travers les premiers plans de développement d'intervenir de façon massive dans la vie économique et sociale. L'État est apparu alors comme étant le seul et unique responsable de toutes les actions de développement économique et social, il se définit comme étant le « père de tous », le défenseur de toutes les catégories sociales. C'est ainsi qu'il s'est assigné à travers la planification « *la mission historique de procurer à la société le développement économique, la satisfaction des besoins et l'édification d'une société moderne* » (Guelmani Abdelmajid, 1996, P143). Dans le cadre de cette orientation, le fonctionnement et le développement de l'économie sont au service du développement social, ils visent la lutte contre la rareté des

ressources et la satisfaction des besoins fondamentaux du citoyen. Le choix de l'économie planifiée est justifié par la recherche de la promotion de l'homme. Celle-ci signifie «l'éducation des jeunes et des adultes, l'amélioration des conditions de vie et notamment, la santé, la nutrition et l'habitat, le plein-emploi, et enfin l'amélioration des revenus les plus bas» (Ennaceur Mohamed, 1986, P 167). Ainsi l'objectif final recherché à travers la politique sociale, était la répartition équitable des revenus et la maximisation du bien-être social. Il s'agit en fait d'un objectif qui est recherché par tout Etat-providence qui veut donner une grande assise populaire à ses orientations.

Étant définie comme étant une prise en charge totale des différents besoins fondamentaux du citoyen, la politique sociale adoptée était orientée surtout vers les couches sociales les plus déshérités. Sur le plan opérationnel, elle s'est exprimée par la conception et la mise en œuvre d'un ensemble de programmes sociaux qui visent l'amélioration des conditions de vie à travers la lutte contre le chômage, contre l'analphabétisme et contre la pauvreté et les maladies. La politique sociale s'est ainsi concrétisée par la mise en place de l'infrastructure scolaire, sanitaire et culturelle permettant le développement des différents équipements collectifs. Elle a été également concrétisée par des programmes de logement et de vastes campagnes de vaccination et la création de milliers de postes d'emploi.

C- Les caractéristiques de la formation en travail social

Avant d'analyser les caractéristiques du modèle de formation en travail social qui a accompagné la première politique de développement social en Tunisie, il nous semble important de présenter de manière brève les orientations qui ont caractérisé la formation des intervenants sociaux tunisiens au cours de la décennie précédent le virage vers l'économie planifiée.

Rappel de la formation des travailleurs sociaux tunisiens pendant la période (1956-1964)

Avec l'indépendance de la Tunisie, plusieurs assistantes sociales françaises, ont quitté la Tunisie, et leur remplacement, est devenu urgent pour faire face aux différents problèmes sociaux. C'est ainsi que plusieurs mesures ont été prises pour mettre en place un système de formation en service social et doter le pays d'intervenants professionnels capables de jouer un rôle dans le développement du pays. La gravité des problèmes de santé, menaçant la société dans son capital humain, acteur principal du processus de son développement, a poussé le gouvernement à adopter un modèle d'intervention médico-sociale pour assister les individus et les familles en difficulté. Il s'agit d'un modèle qui est essentiellement orienté, vers l'amélioration des conditions de l'hygiène, de la santé et de la nutrition. Les premières assistantes sociales formées à l'École de Service Social de Montrouge en France ont reçu une formation dominée par l'orientation médico-sociale. Dans ce contexte, « le travailleur social était plus un agent de la santé qu'un agent social au sens large » (M. Nasraoui, 2002,p.11).

En 1958, le département de la santé publique, pour satisfaire ses besoins en assistantes sociales, a développé une section de formation en service social dans le cadre du programme de l'École Professionnelle de la Santé de Tunis. Mais vu que le nombre des premières diplômées était très réduit le département de tutelle a procédé au recrutement d'un ensemble de femmes et de jeunes filles parmi les militantes connues et actives au niveau de l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes et au niveau du parti au pouvoir, le Parti Libéral Déstourien. Les personnes recrutées, étaient soumises à des sessions de formation intensive, leur permettant d'acquérir les outils élémentaires, pour entreprendre une communication interpersonnelle réussie avec les clients, d'apprendre comment assumer le rôle d'animateur et enfin d'avoir une connaissance générale de l'ensemble des programmes médico-sociaux gérés

par le département de la santé publique. Formées dans l'école des infirmières, les premières intervenantes avaient le statut d'un agent de la santé, leurs fonctions étaient loin d'être considérées comme celles d'un travailleur social au sens moderne du terme. Elles assumaient des activités médico-sociales et jouaient un rôle de sensibilisation, de prévention et d'éducation sanitaire. Elles étaient très actives dans les différentes campagnes de vaccination, d'hygiène et de lutte contre les maladies contagieuses. Elles intervenaient également auprès des familles extrêmement pauvres pour leur fournir des aides en nature dans le cadre du programme des Nations Unies pour la lutte contre la sous-alimentation (Programme Alimentation Mondial).

Le modèle de formation centré sur l'intervention communautaire.

En 1964, la Tunisie s'est dotée de sa première école de service social sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, au Sport et aux Affaires Sociales. A l'instar de l'école professionnelle de la santé, l'école de service social a recruté les étudiants à former parmi les jeunes filles de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne et parmi les jeunes du parti au pouvoir. Mais elle exige que le candidat à la formation ait au moins la troisième année de l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne les programmes de formation dispensés au sein de cette école au profit des futurs intervenants sociaux, ils ont valorisé l'approche du développement communautaire. Celle-ci a constitué l'axe fondamental de la formation à l'intervention sociale. Cette première expérience de formation en travail social a également profité d'un important soutien de l'école canadienne et en particulier Québécoise. Elle a également profité du soutien de l'Organisation des Nations Unies qui valorise l'approche de développement local pour aider les populations pauvres venant d'accéder à leur indépendance. C'est dans ce cadre, que fut invité l'expert des Nations Unies en la matière, Maurice Mayker, pour enseigner à ladite école et particulièrement, pour former des intervenants spécialisés en développement communautaire, capables de mobiliser les populations et de susciter leur participation active aux actions collectives, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Bien sûr, ce choix a été conforme à l'orientation politique et économique du pays caractérisée par le développement planifié qui a été couronné par l'expérience des coopératives à la fin des années soixante.

Par ailleurs, le programme de formation a accordé une place importante à la formation pratique et ce non pas uniquement à travers les stages. Mais aussi à travers la participation des formateurs et des étudiants à la mise en œuvre et au suivi des projets communautaires. Ce qui est important à signaler à ce niveau c'est qu'une grande partie des enseignants dans l'école en question étaient des professionnels au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, au Sport et aux Affaires Sociales. Toutefois, après quelques années de fonctionnement, l'école de service social va subir les bouleversements que va connaître la politique économique et sociale du pays à partir de 1969.

2- Le modèle de formation en travail social pendant la période de la politique sociale axée sur le modèle de promotion et de paix sociales (1969 –1986) :

a- le contexte :

A la fin des années soixante, l'impact du choix du modèle de politique sociale axé sur la justice et le bien-être social, sur la population a été considérable permettant d'atteindre des résultats très significatifs sur le plan quantitatif, cependant ses performances ont été en deçà des objectifs fixés dans certains secteurs de la vie sociale (logement, emploi, santé). Pour cette

raison, le système de l'économie dirigée et à travers lui le modèle de politique sociale axé sur la justice et le bien être social ont été abandonnés à partir du début des années 70 au profit d'un autre modèle qui se caractérise par de nouvelles orientations politiques et économiques de tout le pays.

Avec l'avortement de l'expérience de l'économie dirigée, la Tunisie s'est alors engagée dans une orientation libérale qui s'est traduite par un certain désengagement de l'Etat et par l'ouverture de l'économie nationale sur l'économie extérieure et sur l'initiative privée. Le premier plan de développement économique et social élaboré en conformité avec la nouvelle orientation « *a insisté avec beaucoup de réalisme sur les difficultés, que vue l'augmentation actuelle de la population, il ne faut pas espérer un jour prévisible mettre fin au chômage, à la misère, à l'ignorance et à la maladie* » (Ennaceur Med, 1986 ; P 175). Dans ce nouveau contexte, les actions entreprises pour assurer le bien-être social et la répartition équitable des revenus ont été considérablement réduites. La politique sociale a été ainsi profondément touchée pour être de plus en plus appelée à répondre aux caractéristiques et aux impératifs économiques du pays. Ainsi, elle cherchera de nouveaux objectifs et utilisera de nouveaux moyens.

b- Les objectifs de la politique sociale et le rôle de l'Etat :

Étant donnée les nouvelles orientations économiques, la politique sociale adoptée depuis le début des années 70, est devenue de plus en plus réaliste dans ses objectifs. Elle ne cherche plus à mettre fin à tous les problèmes sociaux et à satisfaire tous les besoins élémentaires des citoyens. Mais elle cherche à réduire les problèmes tout en continuant dans la mesure de possible à améliorer les conditions de vie de la population. L'État procède alors à une révision de ses missions et du rôle qui lui est assigné. Il réduit de plus en plus son intervention aussi bien dans la vie économique que dans la vie sociale. Il ne se définit plus comme étant le seul et unique représentant de l'intérêt collectif, ni encore comme le promoteur du développement économique et social et l'artisan de la modernisation de la société.

En adoptant cette nouvelle orientation, la politique sociale des années 70 a poursuivi la recherche de l'amélioration des conditions de vie de la population et la satisfaction des besoins fondamentaux. Mais, on ne lui accorde plus les fonds nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs, la part des investissements publics dans le secteur social a été considérablement réduite. Elle n'est plus ainsi considérée comme étant le moteur de la croissance économique, mais il revient à cette dernière d'agir sur le bien-être individuel et social.

De ce fait, la nouvelle politique sociale adoptée s'est vue assignée deux objectifs à savoir :

- La promotion sociale
- La paix sociale

En ce qui concerne la promotion sociale, elle peut être réalisée par les programmes visant la création de l'emploi et du travail indépendant et par l'ensemble des mesures prises pour encourager la création des entreprises pour qu'elles puissent absorber une part de la masse des chômeurs. Elle s'est également concrétisée par la mise en application de certains programmes plus sélectifs et orientés vers certaines catégories de la population telles que les familles pauvres en milieu rural. Celle-ci ont été touchées par le programme de développement rural. S'agissant de la paix sociale, elle a été concrétisée par l'adoption d'une politique contractuelle. Dans le cadre de cette politique, les différents partenaires sociaux (Unions syndicales et patronales) sont appelés à négocier entre eux et à discuter avec le gouvernement pour aboutir ensemble à une sorte de paix sociale qui favorise la croissance

économique, condition essentielle au développement social et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

C – Les orientations de la formation en travail social

En 1969, et suite aux changements des orientations économiques et l'abandon de l'expérience de l'économie planifiée, la formation des travailleurs sociaux a été appelée à s'adapter au nouveau contexte. Ce qui a donné naissance à une première réorganisation des programmes de formation, réorganisation qui a réduit la dimension communautaire au profit d'une orientation vers un travail social polyvalent axé sur les trois méthodes d'intervention. Cette orientation a été consolidée par la conclusion d'un accord de coopération avec l'École de Service Social de l'Université Laval au Québec. C'est dans ce contexte que certains enseignants québécois sont venus enseigner à l'école de service social de Tunis et que certains étudiants de ladite école sont allés poursuivre leurs études au Québec. La formation dispensée dans l'école tunisienne a été une formation en technique d'intervention sociale dont le programme a pour objectif de former des assistants sociaux capables d'intervenir auprès des individus, des familles et des collectivités. Cette formation a également valorisé davantage la formation pratique par une meilleure organisation des stages qui doivent être couronnés par un mémoire de stage retraçant le projet d'intervention que l'étudiant a réalisé. Cependant, ce qui est important à souligner à ce niveau, c'est que la formation a demeuré une formation technique alors que les coopérants canadiens sont rattachés à une école qui dispense une formation universitaire. Les bons résultats scolaires obtenus au niveau de la troisième année secondaires et la réussite d'un examen qui prend la forme d'un test psychotechnique constituent la portée d'entrée à la formation en service social. Ces mécanismes de sélection sont jugés suffisants pour obtenir des candidats suffisamment motivés pour poursuivre leur formation en travail social.

En 1975, une année après la parution du décret organisant la profession du travail social, l'ancienne institution de formation, soit l'école de service social de Tunis, a été érigée en établissement d'enseignement supérieur, nommé l'Institut du Travail et du Service Social sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Il s'agit d'un institut qui dispensait outre une formation en service social, une formation en administration sociale destinée aux gestionnaires des services sociaux et une formation dans le domaine du travail et des relations professionnelles destinée aux inspecteurs du travail. Cependant, en raison des problèmes de gestion qu'a rencontrés la nouvelle institution de formation, qui était en réalité partagée entre un enseignement supérieur et un enseignement technique, elle n'a pu fonctionner que pendant quelques années. En 1980, elle fut scindée en deux institutions: l'Institut National du Travail, établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans la formation des différents cadres supérieurs du Ministère des Affaires Sociales et l'École Nationale de Service Social, située dans la région de Siliana au nord ouest du pays. Cette dernière institution a repris de nouveau la charge de la formation technique des travailleurs sociaux de première ligne. Elle a également continué à profiter de l'assistance et du soutien de l'école de service social de l'Université Laval au Québec. Dans cette nouvelle école, l'admission des personnes à former se fait parmi ceux qui ont terminé la cinquième année de l'enseignement secondaire et qui ont réussi l'examen d'admission. Le personnel enseignant de cette école a été également consolidé par le retour des premiers tunisiens formés dans l'école de service social de l'Université Laval au Québec. Ces enseignants ont essayé d'adapter le contenu de leur cours à la réalité tunisienne tout en bénéficiant de l'apport théorique considérable de l'école québécoise. S'agissant de la formation pratique, le système adopté est celui de l'école de Laval.

Enfin, mentionnons que les deux nouvelles institutions ont fonctionné selon le modèle des centres de formation professionnelle, formant un personnel destiné pour satisfaire les seuls besoins du ministère de tutelle, soit le Ministère des Affaires Sociales. Cependant, l'école de service social dispense une formation professionnelle de type technique, alors que l'Institut National du Travail dispense une formation universitaire.

3 - Le modèle de formation des travailleurs sociaux pendant la politique sociale axée sur la rationalisation et le ciblage (plan d'ajustement structurel depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui) :

a- Le contexte :

A partir de 1986, la Tunisie, à l'instar des autres pays en voie de développement, a connu l'entrée en vigueur d'un plan d'ajustement structurel, c'est à dire un plan de restructuration économique. Ce plan est conçu dans une perspective de lutte contre la crise économique et en vue de rétablir l'équilibre des finances publiques. Les idées directrices du plan en question tournent autour de la redéfinition du rôle de l'État et en particulier son désengagement progressif de la vie économique et la réduction de son intervention dans la vie sociale. Cette nouvelle orientation n'a pas été sans effet sur la politique sociale et par conséquent sur la qualité des programmes sociaux et les structures appelées à les gérer. Ainsi l'intervention de l'État dans la vie sociale a été redéfinie et la politique sociale adoptée a été recentrée vers les groupes sociaux les plus démunis. Par ailleurs, ces nouveaux choix, ne sont pas sans impact sur la formation des travailleurs sociaux.

b- Les objectifs de la politique sociale et le rôle de l'Etat :

La nouvelle politique sociale qui accompagnait le plan d'ajustement structurel se caractérisait par une logique de rationalisation qui vise à satisfaire les besoins sociaux des groupes les plus défavorisés. Il s'agit en fait d'une politique de ciblage des besoins qui passe par une optimisation de la distribution étatique des différents services. Ainsi l'intervention de l'État dans le domaine social ne cherche plus à couvrir toutes les catégories sociales, mais elle devrait être optimisée par un ensemble d'opérations de ciblage qui font que les transferts sociaux bénéficient aux plus démunis. Dans le cadre des nouvelles orientations et le nouveau modèle de la politique sociale adoptée, se dégagent deux composantes fondamentales autour desquelles s'articule la politique sociale :

- Une composante qui a pris la forme d'un traitement économique de certains problèmes sociaux (le chômage en particulier). L'objectif recherché à ce niveau est de stimuler l'esprit d'initiative pour favoriser l'intégration des populations vulnérables et potentiellement productives et en vue de développer leurs capacités à l'auto-prise en charge et à créer des sources de revenus. Ainsi, les individus concernés auront la possibilité de réaliser leur insertion à travers la création d'emplois ou d'entreprises.
- Une composante qui a pris la forme d'un traitement social à caractère palliatif et accompagnateur permettant aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté et celles ayant des besoins spécifiques incapables de s'adonner à des activités productives, de trouver une protection sociale et de bénéficier d'une assistance particulière qui leur permettent de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

L'autre caractère très important du nouveau modèle de la politique sociale est le rôle joué par l'État. Celui-ci intervient de plus en plus dans la vie sociale en partenariat avec les

différentes composantes de la société civile à travers le développement d'une culture de solidarité. Cette dernière est considérée comme une nouvelle ressource, un potentiel disponible qui nécessite d'être mobilisé pour contribuer à l'édification d'une société équilibrée et pour impulser le processus de développement.

La mise en application de ce nouveau modèle de politique sociale s'est concrétisé par la mise en œuvre d'une diversité de programmes visant d'une part l'accélération du rythme de la création d'emploi et des entreprises favorisant le travail indépendant et d'autre part par la couverture et la protection des catégories les plus faibles de la société. L'adoption de cette politique s'est traduite par un volume important des transferts et des dépenses ayant un caractère social dont le volume global a été multiplié par environ trois fois entre 1986 et 2000, représentant ainsi près de 20% du PIB.

c- Les nouvelles orientations de la formation en travail social

En 1988, deux ans après l'entrée en vigueur du PAS, l'École de Service Social de Siliana fut fusionnée avec l'Institut National du Travail de Tunis pour donner naissance à un nouvel établissement : l'Institut National du Travail et des Études Sociales, institut de formation universitaire spécialisé dans le domaine des sciences du travail, du service social et de la sécurité sociale. Il est sous la double tutelle du Ministère des Affaires Sociales qui assure la gestion administrative et financière et du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui assure la supervision des aspects pédagogiques. Selon cette logique, le Ministère des Affaires Sociales est supposé être le premier et le principal employeur des sortants de l'institut concerné. Ceci n'a pas été le cas.

Avec, cette nouvelle réorganisation du système de formation, dans une première phase, l'accent a été mis en particulier sur la formation des cadres supérieurs orientés vers des activités de gestion et d'administration. La formation du corps professionnel de première ligne, c'est à dire des assistants sociaux, n'a été dispensée dans le nouvel établissement que durant la période 1990 - 1993. Puis elle fut interrompue malgré le manque en personnel d'intervention. En 1996, le Ministère des affaires sociales s'est vu obligé de recruter des intervenants de première ligne parmi des candidats qui n'ont reçu aucune formation en travail social. Les recrues ont juste suivi une formation accélérée portant sur les différents programmes sociaux gérés par ledit ministère. Après deux ans de cette expérience, le même ministère s'est rendu compte de la nécessité de mettre en place un nouveau programme de formation au profit des travailleurs sociaux de première ligne surtout que la fin des années 1990 a été caractérisée par une orientation plus claire vers la privatisation. Elle a également poussé les autorités compétentes, à revoir le système de formation des travailleurs sociaux, pour qu'il soit plus adapté aux nouvelles réalités socio-économiques, caractérisées par un chômage de plus en plus important des sortants universitaires. C'est ainsi, que nous avons assisté au sein de l'Institut National du Travail et des Études Sociales, à une réforme du programme de formation des gestionnaires des services sociaux, pour être progressivement remplacée par une formation générale en gestion sociale et économique. Dans ce type de formation, le service social, en tant que discipline occupe une place très limitée et sans rapport direct et profond avec les autres matières, qui constituent la base de la formation du futur gestionnaire polyvalent. Le Ministère des Affaires Sociales n'est plus en mesure d'employer tous les diplômés de « son institut » ; il a choisi de leur donner plus de chance pour pouvoir être employables dans les autres départements et dans les différents secteurs de l'activité économique. Ce choix est également conforme à l'esprit du nouveau statut du personnel du service social qui n'est plus un corps particulier spécifique au Ministère des Affaires Sociales, mais il est devenu un corps commun qui peut être employé par les différents départements.

D'un autre côté, nous avons assisté à partir de l'année universitaire 1997-1998 au sein de la même institution, à l'ouverture d'un nouveau cycle de formation soit le cycle de formation des techniciens supérieurs en service social. Ce dernier a été créé sur la demande du Ministère des Affaires Sociales en vue de satisfaire ses besoins en intervenants sociaux de terrain. Il s'agit d'un cycle universitaire, qui dure deux années, au cours desquelles l'étudiant reçoit une formation théorique et pratique et occupera par après le poste d'assistant social principal. Pour mettre en place ce cycle de formation la structure de formation en l'occurrence l'Institut National du Travail et des Études Sociales, a profité de la collaboration du CÉGEP de Saint Jérôme à Montréal qui dispose déjà d'un programme de formation collégiale en techniques de travail social.

1- Les objectifs du cycle des techniciens supérieurs en service social

L'objectif de ce nouveau programme est de former des techniciens capables d'aider les individus et les familles à résoudre leurs problèmes, de mettre en application les différents programmes sociaux gérés par le Ministère des Affaires Sociales. Il vise entre autre à préparer le technicien à être en mesure d'accueillir les différents types de clients, d'évaluer leurs situations et de proposer la forme d'aide qui leur convient le mieux. Jusqu'à 1993, le programme de formation en service social se fait en fonction du grade d'assistant social, il est appelé formation pour le diplôme d'assistant social. Après l'obtention de ce diplôme, le Ministère des Affaires Sociales engage directement les diplômés dans ses différents services. Rappelons qu'à la différence des programmes universitaires qui sont sous la seule responsabilité du ministère de l'Enseignement Supérieur et qu'on peut trouver dans différentes institutions universitaires, il n'existe qu'un seul programme de formation en service social et qui n'est dispensé que dans une seule institution pour l'ensemble du pays. D'autre part le nouveau programme se termine par l'obtention du diplôme de technicien supérieur en service social, qui conduit directement au marché du travail. Mais à la différence de l'ancien diplôme, le Ministère des Affaires Sociales n'a aucun engagement pour employer les nouveaux diplômés.

2- Le recrutement des étudiants

À la différence des anciens programmes de formation où la sélection des candidats se fait par test parmi les candidats ayant achevé leur cinquième année secondaire avec de bons résultats, le nouveau cycle de formation des techniciens supérieurs en service social recrute ses étudiants à travers le système d'orientation universitaire mis en place pour l'affectation des nouveaux bacheliers vers les différentes filières universitaires. Ceci dit, la structure de formation n'a aucun regard sur la sélection de ses étudiants. Elle n'a aucune possibilité pour explorer leur degré de motivation et leurs prédispositions personnelles pour bien réussir une formation puis une pratique professionnelle dans le champ spécifique du travail social. Rappelons également que le système d'orientation universitaire tient compte du choix de l'étudiant mais aussi de ses notes. C'est ainsi que selon ce système on peut trouver des étudiants qui ont été orientés pour suivre une formation en service social même si ce choix a été leur cinquième ou sixième choix. D'autre part, il n'y a pas un système d'information qui permet aux nouveaux bacheliers d'avoir une idée claire sur le contenu et les perspectives de la branche qu'ils peuvent choisir. Une enquête que nous avons menée auprès des étudiants de la première année du cycle de technicien supérieur en service social juste au début de l'année universitaire (2006-2007) nous a permis de constater que seulement 58 % de ces étudiants ont opté pour ce cycle au niveau de leur premier choix et que pour 13% c'était leur deuxième choix et que le reste c'est-à-dire 29% ce n'était ni leur premier ni leur deuxième choix. La même enquête nous a permis également de constater que seulement 27% des étudiants ont choisi cette filière parce qu'ils sont motivés pour pratiquer la profession de travailleur social

et qu'ils pensent avoir les prédispositions personnelles pour les professions d'aide. Par ailleurs, nous avons pu constater que 32% des étudiants ont choisi cette branche sur l'influence de leurs parents, par contre 30% l'ont choisie, parce qu'il s'agit d'une branche courte et parce qu'elle leur donne plus de chance d'être employés par le Ministère des Affaires Sociales. Enfin, mentionnons que le reste des étudiants, c'est-à-dire 11% ont choisi cette branche parce qu'ils n'avaient pas d'autres choix. Dans un contexte où les diplômés universitaires rencontrent plusieurs difficultés pour assurer leur intégration dans le marché du travail, plusieurs nouveaux étudiants optent pour les filières courtes. Celles-ci leur donnent plus de chance pour trouver un emploi. Dans un contexte où la recherche du profit par tous les moyens est très valorisée et où la distinction entre la formation technique (les filières courtes) et la formation universitaire (filières longues) est difficile à faire, plusieurs employeurs préfèrent embaucher les diplômés des filières courtes pour occuper des postes qui devraient normalement être occupés par des diplômés de filières longues. Si tel est le cas de la sélection des étudiants qu'en est-il du programme de formation ?

3- Le contenu du programme de formation

À l'instar des anciens programmes de formation, le nouveau programme de formation des techniciens en service social accorde une place importante à l'enseignement des méthodes de l'intervention sociale (service social individuel, de groupe, et service social communautaire) présentées comme des entités distinctes. Au cours de tout un semestre, l'étudiant suivait les cours des méthodes à raison de quatre heures et demi par semaine pour chacune des méthodes. L'objectif de cet enseignement est de permettre à l'étudiant d'acquérir les habiletés et les attitudes utiles à la pratique. Cet enseignement vise encore la formation du travailleur social polyvalent qui remplit le simple rôle d'assistant social traditionnel très proche de l'idéologie du pouvoir et qui est dans la majorité des cas employé par le Ministère des Affaires Sociales, qui tient encore un discours considérant l'intervenant social au service des pouvoirs publics et non au service des populations pour combattre les différentes formes d'oppression et d'inégalité. Ce type d'enseignement, nous semble être très différent de l'expérience de plusieurs institutions de formation en service social qu'on peut trouver au Canada ou aux Etats-Unis qui ont abandonné depuis les années 1980 l'enseignement du service social selon les trois méthodes classiques au profit de l'enseignement des approches intégrées. Ces dernières se distinguent par le travail de synthèse qu'elles font entre les facteurs individuels et les facteurs sociaux dans la production des problèmes sociaux.

Par ailleurs, le nouveau programme, confectionné pour satisfaire les besoins du Ministère des Affaires Sociales a élargi le contenu de la formation. Il cherche à bien cibler les catégories vulnérables bénéficiaires des programmes sociaux, qui ont accompagné le PAS (programme d'ajustement structurel). Il s'agit en fait, d'un programme conforme à la logique du modèle de la politique sociale, qui est une politique de ciblage et non une politique de bien-être individuel et collectif, comme nous l'avons développé plus haut. C'est ainsi, que tout un semestre est consacré à l'enseignement des champs de l'intervention sociale ciblés par la nouvelle politique sociale.

C'est dans le cadre de ce nouveau programme, que nous constatons pour la première fois l'introduction d'un cours intitulé « la pauvreté ». Ce qui peut expliquer la volonté des pouvoirs publics de cibler par leurs interventions les couches les plus démunies de la société ou encore le noyau dur de la pauvreté. Il traduit également une reconnaissance implicite de l'ampleur du phénomène de la pauvreté dans la société tunisienne. Les autres cours, qui constituent le programme seront présentés dans le tableau suivant :

Handicap	3 heures
Délinquance et criminalité	3 heures
Service social scolaire	3 heures
vieillesse	3 heures
Problèmes familiaux	3 heures
L'enfance à besoins spécifiques	3 heures

Bien sûr, il faut bien noter que ces différents cours correspondent à des programmes sociaux gérés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité. Il s'agit en fait d'un programme de formation « sur mesure », ou encore « du prêt à porter », qui consacre encore une fois par sa structure, l'appartenance « mécanique » des intervenants sociaux de terrain au seul Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, alors que le statut juridique de ce corps professionnel, a été révisé pour faire des travailleurs sociaux un corps commun et de la promotion sociale l'affaire de tous les départements.

En plus des cours portant sur les méthodes d'intervention et ceux portant sur les champs d'intervention, les étudiants sont appelés à suivre deux stages dans les milieux de pratique. Le premier stage est appelé stage d'observation et est organisé au cours du deuxième semestre de la première année pendant une période de quinze jours. Quant au deuxième stage, il s'agit du stage d'intervention qui est organisé au cours du deuxième semestre de la deuxième année pendant un mois et demi. Cette organisation des stages semble être le point le plus faible du cycle de formation des techniciens supérieurs en service social et ce pour différentes raisons parmi lesquelles nous citons :

- La courte durée du stage qui ne dépasse pas dans le meilleur des cas quarante jours. Cette période de temps nous semble être très courte pour permettre à l'étudiant de pouvoir mener à bien des projets d'intervention avec ses clients surtout dans un contexte où le fonctionnement de la machine administrative et du système de livraison des services est très lent. La préparation d'un dossier pour qu'un client puisse bénéficier d'un programme social nécessite parfois plusieurs pièces ainsi que l'avis de plusieurs intervenants. Cette courte période ne donne pas également au stagiaire la possibilité de réfléchir sur sa pratique et sur celles des autres. Cette situation nous semble être très différente de ce que nous pouvons trouver dans des institutions de formation en travail social à l'échelle internationale où la période de stage s'étale sur tout un semestre ou encore sur une période de 200 jours et même plus. En France à titre d'exemple, le programme de formation des assistants sociaux comporte 14 mois de stage.
- Le manque d'encadrement sur le terrain, car les praticiens sont trop occupés par leurs tâches quotidiennes et par le volume de travail qu'ils ont à effectuer, donc ils ne trouvent pas suffisamment de temps pour encadrer les étudiants stagiaires, d'autant plus que certains milieux de pratique accueillent parfois plusieurs stagiaires.
- L'absence de contact entre le milieu de stage et l'institut de formation, car une fois les étudiants en stage, ils ne sont plus suivis par l'administration, ils ne sont pas également supervisés par leurs enseignants. Aucune évaluation n'est faite au cours de la période de stage. Les enseignants supposés être superviseurs ne rencontrent leurs étudiants qu'après la fin du stage pour les encadrer dans la rédaction de leurs rapports de stage. Donc il n'y a pas de séance au cours de laquelle les étudiants avec l'assistance de leurs enseignants essaient de faire le lien entre la théorie et la pratique ou encore de faire un retour sur leur pratique au moment de leur stage.

4- Quelques éléments d'évaluation du cycle de techniciens supérieurs en service social.

Par ailleurs, la lecture de l'expérience de ce dernier cycle, nous permet d'avancer les remarques suivantes.

- D'abord, concernant les étudiants appelés à suivre ce cycle, selon les procédures du système de l'orientation universitaire, ils peuvent être orientés alors que ce choix était leur dernier choix, donc ils ne sont pas suffisamment satisfaits de leur choix, ils peuvent également ne pas être motivés. Cette situation devient critique lorsque ces étudiants rencontrent beaucoup de difficultés pour changer de filières. Car le système de réorientation universitaire est très exigeant et très compliqué pour encourager les étudiants d'opter pour les filières qu'ils désirent.

- La deuxième remarque concerne certains syllabus des cours portant sur les champs mentionnés. La lecture de ces syllabus nous permet de constater qu'ils ont valorisé l'analyse et la compréhension du champ beaucoup plus que l'intervention dans celui-ci.

- Le programme de formation des techniciens en service social qui a pour objectif de préparer les étudiants à être employés dans les établissements sociaux relevant du Ministère des Affaires Sociales, n'est pas conçu de manière qu'il facilite la poursuite des études non pas uniquement dans les autres institutions universitaires, mais aussi à l'intérieur de l'institution universitaire où ils ont reçu leur formation. Plusieurs étudiants diplômés en technique supérieure en service social ont vu leurs demandes de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise refusées par les conseils scientifiques de plusieurs établissements.

- À la différence des anciens programmes de formation pour le diplôme d'assistant social où les professionnels de l'intervention et de l'administration sociale relevant du Ministère des Affaires Sociales ont été très impliqués; dans le nouveau programme les formateurs sont tous des enseignants universitaires qui dans leur majorité n'ont pas fait de pratique dans les organismes de services sociaux. Cette situation a fait qu'ils privilégient dans leur cours une approche pédagogique qui accorde peu de place à l'apprentissage des habiletés et des techniques d'intervention.

- Enfin, en raison de l'absence des séances de supervision sur le terrain et en raison de l'absence d'interaction entre les formateurs et les praticiens les stages de formation ne permettent pas de développer une relation d'échange enrichissante entre les milieux de la pratique et l'institution de formation.

En définitive, nous pouvons dire que le passage d'une formation dispensée dans l'école de service social qui fonctionne à l'image d'un centre de formation spécifique à une formation universitaire de premier cycle dispensée dans une institution universitaire n'a pas été favorable pour produire des intervenants qui répondent réellement aux besoins des employeurs. Ces derniers ont à plusieurs reprises fait part de leur insatisfaction à l'égard des nouveaux intervenants diplômés en techniques supérieures en service social. Ils leur reprochent de ne pas être suffisamment opérationnels pour bien conduire une entrevue avec un client ou encore pour faire une bonne évaluation de sa situation. Ils considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment préparés à la pratique même s'ils apprécient leurs connaissances théoriques. Pour cette raison, le Ministère des Affaires Sociales en sa qualité de ministère de tutelle a demandé à la direction de l'institut de formation en l'occurrence l'Institut National du Travail et des Études Sociales de réviser le programme de formation pour mettre davantage l'accent sur la formation pratique.

Partie 3 : –Les perspectives de la formation en travail social en Tunisie : Les défis et les enjeux.

Notre lecture de l'évolution de la formation des travailleurs sociaux tunisiens nous permet de dire, qu'elle a suivi une courbe contraire à la logique. En effet, après les années 1960, 1970 et 1980 qui sont en fait des années d'implantation, on devrait s'attendre à ce que les années 1990 et les années 2000 soient des années de développement, c'est-à-dire de maturité. Mais dans la réalité et comme nous venons de l'analyser, nous considérons que les premières années étaient des années de développement alors que les années en cours sont malheureusement des années de régression.

Sans nier que la formation en service social en Tunisie a subi l'influence de la société toute entière, nous pensons qu'elle a surtout subi l'influence du Ministère de tutelle en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales, qui à la différence des autres ministères connaissait le plus de changements. Ce qui est important à mentionner c'est que le système professionnel et le système universitaire pour multiples raisons n'exercent aucune influence sur les orientations de la formation. Le fait que la structure de formation est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales à l'image des autres établissements à caractère social, ne la rend pas totalement libre de faire ses propres choix en matière de programmes de formation à dispenser. De même l'absence d'un ordre professionnel pour les travailleurs sociaux prive ces derniers d'avoir leur mot à dire quant à l'organisation de la formation et à ses contenus.

Par ailleurs, nous pouvons également dire que depuis le début de son histoire et même avec sa reconnaissance officielle en tant que profession, la pratique du service social en Tunisie, a été toujours confondue avec les programmes sociaux du parti au pouvoir et avait ainsi une grande connotation politique. Pour cette raison, et à l'exception de quelques tentatives, le service social pratiqué en Tunisie était toujours influencé par la perspective d'assistance traditionnelle, limitée à l'intervention auprès des individus et des familles. Ainsi, malgré les changements socio-économiques qu'a connus la société tunisienne, le service social n'a pas suffisamment évolué pour s'affirmer en tant que discipline et profession psychosociale autonome et protégée.

1- Impact de la mondialisation et de la privatisation :

Dans le contexte actuel, caractérisé par la mondialisation, la privatisation, les nouvelles orientations socio-économiques et avec la redéfinition du rôle de l'Etat dans le cadre du plan d'ajustement structurel, et l'accord de partenariat avec l'Union Européenne, le processus de changement amorcé dans la société tunisienne depuis le développement des formes sociales modernes ne peut que s'accélérer davantage. Ceci exerce une grande pression sur le système de formation des travailleurs sociaux tunisiens qui est appelé à s'ajuster aux caractéristiques du contexte actuel de la société tunisienne

En effet, si dans les périodes précédentes, le travail social en Tunisie a subi l'impact des changements au niveau des politiques internes, dans le contexte actuel, il subit les effets de la mondialisation et de la privatisation. Mais qu'est ce qui distingue ces deux phénomènes ? Sans entrer dans les détails, nous pouvons dire que la mondialisation, concept relativement nouveau dans les sciences sociales est un phénomène complexe et à visages multiples et ne peut être réduit à la simple dimension économique. Il est économique certes, mais il intègre également des dimensions culturelles, politiques et sociales. Sous l'effet des évolutions technologiques rapides surtout dans le domaine de l'informatique et des moyens de communication de masse, les individus ont le sentiment de vivre tous dans un seul monde où les notions de temps et de l'espace ne sont plus perçues comme autrefois. Cette nouvelle

situation a ouvert également la porte à un développement et à une montée sans précédent du capitalisme international. Les multinationales ont permis d'internationaliser la production et de favoriser davantage l'intégration économique. Cette orientation vers un libéralisme économique profond a été consolidée et soutenue par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce qui va accélérer le démantèlement des barrières douanières et faciliter la circulation des biens et des capitaux.

Dans ce nouveau contexte, la Tunisie, d'ailleurs comme tous les autres pays en voie de développement n'était pas à l'abri des multiples effets de la mondialisation. Elle a renforcé d'une manière considérable son orientation vers l'économie libérale, orientation amorcée depuis le début des années 70. C'est ainsi que la voie a été ouverte pour la privatisation des entreprises publiques financée en partie ou en totalité par l'Etat et intervenant dans les secteurs économiques jugés concurrentiels. Mais quel pourrait être l'effet de la mondialisation et la privatisation sur les champs de l'intervention sociale ?

Dans les conditions de la mondialisation et de la privatisation, on peut s'attendre à une augmentation des problèmes sociaux et à l'apparition de nouvelles pauvretés. Ce qui augmentera en conséquence les besoins d'intervention sociale. D'abord on peut prévoir une augmentation sans précédent du nombre des chômeurs et des familles nécessiteuses. L'inadaptation et l'exclusion sociale vont atteindre de nouvelles catégories. En effet, en plus des problèmes posés par l'enfance sans soutien familial, par les personnes handicapées, par les délinquants jeunes et adultes, les prochaines années seront marquées par l'accroissement du nombre des chômeurs diplômés, des retraités et des préretraités, du nombre des licenciés, du nombre des défailants scolaires et des inadaptés sociaux et du nombre des divorcés et des personnes vivant seules.

Les défis relatifs au système de livraison des services sociaux.

Sur un autre niveau, lorsque nous examinons de plus près le système de livraison des services sociaux en Tunisie, nous constatons que suite aux nouvelles orientations économiques, il a subi de profonds changements, qui n'étaient pas en faveur des intervenants sociaux. En effet, étant donné que la politique sociale adoptée est celle de rationalisation et de ciblage, le gouvernement a toujours tendance à réduire les dépenses sociales pour les limiter aux catégories qui vivent l'extrême pauvreté, c'est ainsi que les différents programmes sociaux mis en place sont des programmes d'assistance et « de survivance ». Ils ciblent bien les familles constituant le noyau dur de la pauvreté et non les catégories vulnérables. Le rôle du travailleur social dans les différentes Unités Locales de Promotion Sociale consiste essentiellement à faire la première sélection des bénéficiaires. Il est devenu comme nous l'avons expliqué dans un travail précédent (Lassaad Labidi, 2005) un « sélectionneur local ». Ce travail de sélection exige des intervenants beaucoup d'énergie et de temps pour évaluer la situation des différents clients et identifier ceux qui répondent aux critères très rigoureux fixés par les différents programmes sociaux. Ils sont également appelés à réviser la liste des bénéficiaires de façon périodique pour ne maintenir que les familles et les personnes qui sont réellement dans le besoin. Dans ces conditions, les intervenants sociaux tunisiens ne sont plus en mesure de s'affirmer en tant qu'agent de changement, au contraire, ils étaient confinés dans un statut reproduisant les modalités de l'assistance traditionnelle. Si tel est le cas pour les intervenants sociaux employés dans les Unités Locales de Promotion Sociale, ceux exerçant leurs activités dans les Centres de Défense et d'Intégration Sociale sont confrontés à d'autres problèmes. Avec la présence d'autres professionnels (psychologues et éducateurs), ils se sont rendu compte que leur espace d'action n'est plus clair dans certaines situations et est très limité dans d'autres, ainsi ils se questionnent sur leur rôle, sur leur champ de compétence et sur les rapports qu'ils doivent entretenir avec les professionnels appartenant aux autres

disciplines. À l'instar des conditions précédentes, il nous semble que les conditions de la pratique sont importantes et nécessitent que le programme actuel de formation soit révisé pour que les futurs intervenants soient capables de savoir comment affirmer leur identité professionnelle dans les différents milieux de pratique et en présence des autres professions d'aide.

Le système universitaire, le LMD quel impact sur la formation des travailleurs sociaux ?

Le système universitaire tunisien dans lequel s'insère la formation des travailleurs sociaux, connaissait depuis quelques années de nouvelles pressions qui se répercutent de façon négative sur la qualité de l'enseignement et sur les conditions dans lesquelles il se déroule. Depuis le début des années 2000, nous observons une augmentation considérable de l'effectif des étudiants qui fréquentent les universités au point où les autorités publiques se trouvent obligées chaque année de créer de nouveaux établissements et de nouvelles filières. Parmi les filières créées dans le secteur des sciences sociales et humaines, nous pouvons constater l'existence des filières qui sont proches du travail social (les sciences humaines appliquées). Également, certaines conditions imposées à la formation ne sont pas du tout favorables à la formation spécifique en travail social, nous citons en particulier le grand effectif des étudiants par classe. Ceci ne permet pas à l'enseignant chargé des cours de méthodes d'adopter des approches pédagogiques centrées sur le travail d'équipe ou sur l'apprentissage individuel. Aujourd'hui, dans les différentes disciplines la méthode pédagogique la plus utilisée est celle des conférences, cette méthode si elle est valable pour les cours d'introduction et pour les cours théoriques, nous semble non conforme à l'esprit de l'enseignement des méthodes et des techniques d'intervention. Ces problèmes se posent aussi bien pour le cycle des techniciens supérieurs en service social que pour les administrateurs du service social.

Par ailleurs, depuis l'année universitaire 2006 – 2007, le système universitaire tunisien s'oriente progressivement vers l'adoption du système européen connu sous le nom de LMD (Licence. Maîtrise. Doctorat). Cette nouvelle orientation pourrait à notre sens se répercuter de façon négative sur la formation en travail social et sur l'identité spécifique de cette discipline. Le projet LMD, prévoit entre autre pour chaque discipline la création de deux licences d'une durée de trois ans chacune : une licence appliquée de type technique axée sur la formation pratique et qui débouche sur le marché du travail et une autre dite fondamentale axée sur l'acquisition des connaissances théoriques et qui ouvre la voie aux diplômés de poursuivre leurs études aux niveaux supérieurs. Cette distinction entre les deux types de licence pose beaucoup de questions lorsqu'il s'agit d'un programme de formation en travail social. Car ce dernier, est une discipline pratique qui appartient aux sciences appliquées et non aux sciences fondamentales. Ceci dit, il ne peut être saisi et compris que s'il crée l'articulation entre des dimensions pratiques et théoriques et que s'il s'intéresse aux problématiques touchant les individus, les groupes et les communautés. Nous pensons que tout programme de formation en travail social n'acquiert de la valeur et ne peut atteindre ses objectifs que s'il donne une importance capitale et primordiale à l'enseignement des cours des méthodes d'intervention individuelle, familiale, groupale et communautaire. Grâce à ces cours qui constituent le pilier fondamental de tout programme de formation en la matière, l'étudiant futur travailleur social peut trouver l'occasion d'acquérir les différentes attitudes et habiletés en mesure de lui permettre d'être opérationnel. C'est-à-dire de pouvoir mener à bien une intervention sociale auprès des différents types de clients. Par ailleurs, pour que l'étudiant en travail social puisse bien comprendre et saisir les différentes connaissances théoriques, il est appelé à effectuer un stage professionnel dans un organisme de service social qui lui donne la chance de mettre en exercice ses connaissances sous la supervision d'un intervenant. Cette première expérience professionnelle est également renforcée par le suivi d'un cours ou d'un

séminaire qui ouvre la voie pour l'étudiant de réfléchir sur sa pratique et sur celles des autres et pour bien assimiler le rapport entre la théorie et la pratique.

À l'issue de cette analyse, nous pouvons dire que la logique sur laquelle est fondée la formation en travail social ne permet pas, vu la nature de la discipline, de faire la distinction entre un programme de formation appliquée et un programme de formation fondamentale. Les différents systèmes de formation qu'on peut trouver partout dans le monde ont pour mission de former des professionnels en mesure d'intervenir auprès des populations vulnérables. Le diplôme qu'ils obtiennent leur permet de porter le titre de travailleur social ou d'assistant social selon chaque pays. Il leur permet également après certaines années d'expérience, comme nous pouvons l'observer à travers le système de formation des travailleurs sociaux au Canada et dans certains pays européens, de pouvoir poursuivre leurs études au niveau supérieur.

La réforme de l'enseignement universitaire en Tunisie par l'introduction du système LMD, prévoit également la création de deux types de maîtrise ou master : un master dit professionnel et un master fondamental. Toutefois, et contrairement à la logique, ce sont les diplômés ayant la licence fondamentale qui ont le droit de s'inscrire dans l'une des deux maîtrises. Ceux ayant obtenu la licence appliquée n'auront aucune chance pour poursuivre leurs études. Ils sont privés même de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise professionnelle !!!!!. Du moins n'est-il pas logique que celui ayant la licence appliquée professionnelle poursuive ses études au niveau de la maîtrise professionnelle et celui titulaire de la licence fondamentale poursuit ses études au niveau de la maîtrise fondamentale. Par ailleurs, si on se situe dans la logique de la discipline du travail social et en observant certaines expériences des programmes de formation au niveau de la maîtrise au Canada à titre d'exemple, nous ne trouvons pas cette distinction claire entre le professionnel et le fondamental. Les programmes de maîtrise permettent aux intervenants de trouver l'occasion de perfectionner leurs connaissances et leurs pratiques et d'approfondir leurs habiletés en recherche (Rondeau G. et Commelin D.2000).

D'un autre côté, l'Institut National du Travail et des Études Sociales, seule institution universitaire chargée de la formation des travailleurs sociaux en Tunisie, n'est pas jusqu'à cette date concernée par une formation supérieure en service social. Par manque de personnel enseignant appartenant aux grades de professeur et de maître de conférence, ledit institut ne peut être autorisé à développer un programme de maîtrise qu'il soit professionnel ou fondamental. Depuis 1993, la loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'institut mentionné lui a donné la possibilité d'ouvrir un Diplôme d'Études Approfondies selon l'ancienne appellation (DEA) en service social, mais ce diplôme n'a jamais vu le jour. Cette situation n'est pas à notre sens favorable à la discipline du travail social. Celle-ci malgré son implantation depuis maintenant plus qu'une quarantaine d'années reste « mineure », incapable de s'imposer et de se forger une image valorisée. En observant les autres institutions, nous nous rendons compte que plusieurs disciplines et filières qui n'ont été implantées qu'au cours des années 1990, disposent de formation au niveau du deuxième cycle ce qui permet aux étudiants ambitieux de poursuivre leurs études et de prolonger par conséquent leur scolarité. Ceci leur donne plus de chance de pouvoir accéder à des emplois meilleurs ou encore de poursuivre leurs études doctorales. À l'opposé, les étudiants qui choisissent de faire leur scolarité en travail social se rendent compte au bout de leur premier niveau de formation, qu'il leur est impossible de poursuivre leurs études au niveau supérieur. Même ceux qui veulent rejoindre des universités étrangères en particulier canadiennes, pour se spécialiser davantage dans la discipline, se heurtent au problème de manque des moyens et l'absence de toute possibilité pour obtenir du gouvernement tunisien une bourse d'étude. C'est ainsi qu'ils s'orientent vers d'autres disciplines.

Une profession à la recherche de son identité:

Si la formation en travail social en Tunisie rencontre encore des problèmes, c'est que la profession elle-même rencontre des problèmes. En effet, malgré leur effectif qui a atteint les deux milles, les travailleurs sociaux tunisiens ne sont pas parvenus à fonder une structure professionnelle (corporation, ordre, syndicat) capable de défendre leurs intérêts et de protéger la profession. Pour cette raison, dans plusieurs organismes publics, privés et communautaires, il n'est pas rare de voir que le titre de travailleur social (assistant social, agent de bureau social, chef du service social...) est porté par des personnes n'ayant reçu aucune formation spécialisée dans la discipline et n'ont pas par conséquent les qualifications nécessaires pour intervenir auprès des individus, des familles et des collectivités. Par ailleurs, la loi organisant le statut des travailleurs sociaux en Tunisie, très influencée par les principales orientations du code du statut du personnel de la fonction publique, stipule qu'au cas de l'organisation d'un concours pour le recrutement de travailleurs sociaux, 25% des postes à combler dans les organismes publiques doivent être réservés à des candidats n'ayant pas reçu leur formation dans une structure spécialisée. Toutefois, la loi mentionnée a le mérite de définir les missions des différentes catégories des travailleurs sociaux.

Nous pensons également que l'existence de cette structure aurait pu servir la formation des travailleurs sociaux en contribuant de façon active à l'identification des lignes directrices et de la philosophie sur lesquels doit se baser tout programme de formation. D'un autre côté les travailleurs sociaux tunisiens interviennent jusqu'à cette date sans code de déontologie en mesure de spécifier la discipline à respecter par les professionnels pour préserver les droits des clients.

En somme, nous pouvons dire que la profession du travailleur social en Tunisie, souffre d'un grand problème d'identité et ce en raison de l'absence d'un titre protégé, d'un code de déontologie et d'une organisation professionnelle. Ces raisons, sont à notre avis suffisantes pour créer chez les professionnels de l'intervention sociale un problème d'identité. Ce dernier se répercute de façon négative sur le système de formation et rend nécessaire l'entreprise d'une réflexion profonde au sujet du travail social en Tunisie. À l'issue des ces différents éléments d'analyse qui se rapportent à la formation en travail social en Tunisie, la question qu'on se pose est de savoir quelles sont les mesures à proposer pour que le système de formation puisse s'adapter aux nouvelles réalités socioéconomiques de la société tunisienne et contribuer de façon considérable avec les autres professions à l'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables qui voient leur effectif augmenter d'une année à l'autre. La réponse à cette question fera l'objet de la section suivante.

Que faire : Proposition de quelques pistes d'action pour améliorer la formation des travailleurs sociaux tunisiens.

Comme nous venons de l'analyser, la formation en travail social en Tunisie date maintenant d'un demi siècle. Elle a connu différents changements en fonction des orientations prises en matière de politique sociale. Cependant, ce qui est important à mentionner c'est que ces différents changements n'ont pas permis d'aboutir à un système de formation conforme à la philosophie et à l'esprit du travail social en tant que discipline pratique. Au contraire, au lieu qu'ils permettent d'aboutir à une certaine maturité, ils ont créé différentes brèches qui ont porté une grande atteinte aussi bien au système de formation qu'à la pratique du travail social en Tunisie. Pour cette raison, il nous semble primordial que certaines reformes soient entreprises pour revaloriser le système de formation en place surtout qu'il est possible de profiter de la période actuelle qui connaissait une révision globale et de grande envergure du

système de formation universitaire dans sa totalité comme nous l'avons déjà mentionné. C'est dans cet esprit que nous proposons dans cette section un ensemble de mesures qui peuvent donner un nouveau souffle au système de formation adopté et se répercuter par la suite d'une façon positive sur la pratique professionnelle. Certaines de ces propositions se limitent à la formation avec ses différentes composantes, d'autres sont beaucoup plus d'ordre général et touche le statut de la profession. Concernant la formation nous proposons ce qui suit:

- Créer une école de formation en service social. La formule actuelle adoptée qui situe la formation en travail social dans l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales, ne permet pas le début d'une affirmation identitaire chez les futurs travailleurs sociaux. De plus, cette situation a toujours donné une prédominance des sciences du travail par rapport au travail social. D'ailleurs, après les années d'études en tronc commun, les étudiants préfèrent toujours poursuivre leurs études dans le champ des sciences du travail. Si cela n'est pas possible, pourquoi ne pas créer un département en service social, qui fonctionnera en réponse aux exigences d'une formation professionnelle en travail social.
- Améliorer le système de recrutement des étudiants qui viennent poursuivre leur formation en travail social. En effet, en plus du système actuel fondé sur les règles de l'orientation universitaire des nouveaux bacheliers, il est important que le recrutement définitif des étudiants sera effectif après la réussite d'un examen psychotechnique qui mettra en valeur le degré de motivation du candidat pour la profession du travail social. Ce type d'examen existe déjà pour d'autres disciplines.
- En plus du test psychotechnique, il est important que les étudiants qui ont été sélectionnés, commencent leurs études par un premier stage d'immersion. Ce stage leur permettra de se familiariser avec les champs de la pratique et d'avoir une première idée sur les différents problèmes sociaux qui touchent les segments de la population concernés par l'intervention des travailleurs sociaux. Sur un autre plan, ce stage permettra d'opérer une deuxième sélection. En effet, les étudiants qui ont été sélectionnés suite au premier examen et qui manquent de prédispositions et de motivations personnelles pour travailler dans le champ du travail social auront tendance à se retirer et ne pas poursuivre leur formation. Ainsi, nous aurons l'assurance de n'avoir que les étudiants suffisamment motivés pour faire une carrière professionnelle en Travail social.
- Donner au conseil scientifique de la structure d'enseignement plus de liberté dans la gestion des stages en fonction de la spécificité de la discipline. À titre d'exemple, la loi actuelle sur la formation des techniciens supérieurs en service social ne permet pas à l'étudiant qui échoue ses cours tout en réussissant son stage de faire un deuxième stage. Alors qu'une telle mesure ne serait que bénéfique pour l'étudiant futur travailleur social.
- Revaloriser la place des stages dans la formation en les considérant réellement comme une période d'enseignement pratique au cours de laquelle, la responsabilité de l'administration et du corps enseignant est encore engagée. Cela nécessite de bien organiser les sessions de supervision sur le terrain et de réfléchir dans des séminaires sur l'intégration de la théorie à la pratique. Par ailleurs, il nous semble important de consacrer plus de temps aux stages, un mois est insuffisant, il serait plus fructueux que la période de stage d'intervention s'étale sur un semestre avec un bon suivi de la part de l'institution de formation et du milieu de stage.
- Sur le plan des enseignements, il est important d'encourager les enseignants à diversifier leurs méthodes pédagogiques et mettre davantage l'accent sur la méthode de travail d'équipe.

- Favoriser à travers des ateliers de culture professionnelle, plus de contacts entre les étudiants et les intervenants de terrain.

Par ailleurs, en plus de ces propositions, nous pensons que la revalorisation de la formation en travail social en Tunisie, nécessite que les praticiens s'organisent davantage pour donner une bonne image de leur profession et défendre leurs intérêts.

- Après plus de quarante ans, il est temps que les travailleurs sociaux tunisiens fondent leur organisation professionnelle et prennent la défense de la profession aussi bien auprès des employeurs publics que communautaires, mais aussi auprès de l'institution de formation qui est gérée par une logique trop administrative ne correspondant pas à l'esprit et la philosophie du travail social en tant que discipline pratique. Il nous semble qu'une organisation professionnelle forte aura son mot à dire dans l'organisation des programmes de formation au profit des futurs travailleurs sociaux.

- Ce n'est pas normal que les travailleurs sociaux tunisiens continuent à fonctionner sans aucun code de déontologie, cela porte atteinte à la profession et aux personnes. Nous pensons que les formateurs et les professionnels de l'intervention sociale doivent se pencher sans tarder sur l'élaboration de ce code. Ce dernier constituera une voie importante pour protéger les personnes et pour éviter que certains intervenants ne manquent pas à leurs devoirs.

Ces différentes mesures et d'autres, peuvent à notre avis améliorer la formation des travailleurs sociaux tunisiens et permettre une valorisation de la profession du travail social.

Conclusion

La formation en travail social en Tunisie, a connu différents changements. Son passage d'une formation professionnelle sous la seule responsabilité du Ministère des Affaires Sociales à une formation de type universitaire sous la double tutelle, n'a pas été à notre sens très bénéfique. Le système universitaire tunisien dans le champ des sciences sociales accorde peu de place à la formation pratique, ce qui ne correspond pas à la logique de la formation en travail social en tant que discipline pratique. Nous espérons qu'avec l'introduction du système LMD, les formateurs en travail social puissent être entendus pour qu'ils puissent préserver l'identité de leur discipline.

Bibliographie

- BEN AMOR Ridha (1995) "Politique sociale, ajustement structurel et pauvreté en Tunisie", CAHIER C.E.R.E.S, Ruralité, Urbanité et Exclusion Sociale au Maghreb, série sociologique, N° 24 Tunis , p.p 265 - 328.
- BEN SASSI Tigeni et BEN AZIZA Hamadi, (1974). LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN TUNISIE, résultat d'une évaluation, Ministère des Affaires Sociales, Tunis, 49 pages.
- ENNACEUR Mohamed,(1987) " La politique sociale de la Tunisie depuis l'indépendance et sa place dans le développement" REVUE TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT, N°10, deuxième trimestre, p.p 153 - 190.
- FORTIN Denis et autres (1984) " Misères et grandeurs du service social international, le cas de la Tunisie" in AU DELA DES FRONTIERES NATIONALES, participation canadienne au travail social et au bien-être social international, CEW, Éditeur. p.p 123 -149.
- D. FORTIN,(1973) "Réflexion sur l'intervention sociale en Tunisie, E .N. S.S. Tunis, 130 p.
- GROULX, Lionel - Henri, LE TRAVAIL SOCIAL (1993) Analyse et Evolution , Débats et Enjeux, Laval, édition Agence d'Arc, 297 pages.
- HAHN, Georges (1983) QUEL TRAVAIL SOCIAL POUR NOTRE TEMPS, Travaux de la 24 ième semaine sociale de France, les éditions E.S.F, 219 Pages.
- Hassen Hosni Abdewaheb, RESUME DE L'HISTOIRE DE LA TUNISIE, 3ème édition la maison du livre arabe Tunis.
- LABIDI, Lassaad (2000) «La contribution du services social au développement et son rôle dans le valorisation de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux » REVUE TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT, N20-21 . p.p21-38.
- LABIDI Lassaad (2005) Impact de l'Etat sur le service social en Tunisie LES POLITIQUES SOCIALES: La gestion du social n° 3 et 4, 65^{ème} année, p.p34-43. Belgique.
- LAFOREST, Jacques, (1984) "La nature du service social(la compétence des travailleurs sociaux), Revue INTERVENTION,N° 68, p.p 22 – 31.

- LAFOREST, Jacques, (1984) "La nature du service social. La formation des travailleurs sociaux" Revue INTERVENTION, N°70,p.p 11 - 20.
- LAFOREST Marcelle, REJEB Belhassen (1991) "Le service social et les conditions de sa pratique: un rapport à examiner" Revue SERVICE SOCIAL,volume 40 N° 2, 1p.p 89 – 104.
- LARNAOUTH Naïma (1981) CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SERVICE SOCIAL EN TUNISIE, Thèse de doctorat troisième cycle, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tunis, 1981,449 pages.
- LEJRI Tarek (2004). Le service social en Tunisie : Hier, la réalité et les défis de l'avenir. Revue TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT. Numéro 23, année 2004 p.p15-37.
- MAGNIN Jean,(1972) « Entraide familiales et institutions démocratique en Tunisie » Revue IBLA N76 p.p.31-51.
- Ministère des. Affaires Sociales (1993)., REALITES ET PERSPECTIVES DU SERVICE SOCIAL EN TUNISIE, Direction des Etudes et de planification,(résumé d'une étude), 9 pages.
- NASRAOUI, Mustapha,(1993) « La formation des travailleurs sociaux en Tunisie » Communication présentée au colloque sur l'EDUCATION SPÉCIALISÉE, organisé par le Club Culturel des Handicapés, Tunis, 8 pages.
- NASRAOUI Mustapha (2001) « Les mutations socio-économiques de la société tunisienne et la formation des travailleurs sociaux » REVUE TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT, N20-21 2001, p.p.9-29.
- PIRSON, R,(1978) "De la destruction à la reconstruction de la société tunisienne: du groupe à la classe sociale", CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE, Volume 64, p.p.147-178.
- PIRSON,R, (1978) "Changement social en Tunisie" REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE DE BRUXELLES,N°4 1978, p.p351-387.